

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 avril 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Point 31 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

**Lettre datée du 13 avril 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration faite par le Ministère des affaires étrangères de la République d'Artsakh (République du Haut-Karabakh) à l'occasion du quatrième anniversaire de l'agression perpétrée en avril 2016 par l'Azerbaïdjan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mher **Margaryan**



Annexe à la lettre datée du 13 avril 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration faite par le Ministère des affaires étrangères de la République d'Artsakh à l'occasion du quatrième anniversaire de l'agression perpétrée en avril 2016 par l'Azerbaïdjan

Il y a quatre ans, le 2 avril 2016, les forces armées azerbaïdjanaises ont attaqué la République d'Artsakh, en violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu. Elles visaient non seulement les positions de première ligne de l'armée de défense de l'Artsakh, mais aussi les civils. L'intensité et l'ampleur des hostilités, le nombre d'éléments et d'équipements militaires déployés par l'Azerbaïdjan ainsi que les mesures prises par la partie azerbaïdjanaise avant l'attaque pour aggraver délibérément les tensions et perturber le processus de paix indiquent que l'agression du 2 avril était une opération militaire soigneusement planifiée et préparée.

L'agression de l'Azerbaïdjan s'est accompagnée de violations flagrantes du droit international humanitaire et des règles de la guerre. Ces crimes ont été consignés en détail par le Bureau du défenseur des droits humains de la République d'Artsakh et présentés à la communauté internationale dans deux rapports spéciaux.

L'agression d'avril 2016 a représenté une nouvelle tentative de l'Azerbaïdjan de résoudre le conflit Azerbaïdjan-Karabakh par la force. Ce n'est que grâce aux actions décisives de l'armée de défense de l'Artsakh ainsi qu'au soutien de tous les Arméniens qu'il a été possible de perturber les plans militaires de Bakou et de forcer la partie azerbaïdjanaise à respecter le cessez-le-feu.

L'attaque perpétrée par l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh a porté un coup non seulement à notre République, mais aussi au processus de paix mené sous les auspices de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en vue du règlement pacifique du conflit Azerbaïdjan-Karabakh. Il convient de noter que peu avant l'agression d'avril, le 19 mars 2016, le Président de l'Azerbaïdjan avait ouvertement accusé les Coprésidents du Groupe de Minsk d'utiliser leurs activités destructrices pour geler le conflit, ce qui avait, selon lui, détruit la confiance placée par le peuple azerbaïdjanais dans leurs activités.

Au regard du droit international, l'Azerbaïdjan est responsable tant du déclenchement de l'agression d'avril 2016 que des actes criminels commis par ses soldats lors de l'agression perpétrée contre l'Artsakh. Le fait que les soldats azerbaïdjanais, qui avaient commis des crimes de guerre, aient été personnellement récompensés par le Président de l'Azerbaïdjan vient également confirmer que ces actions ont été commises sur instruction ou sous la direction ou le contrôle des autorités azerbaïdjanaises. Étant donné que ces crimes sont imprescriptibles, la République d'Artsakh continuera de mener une action soutenue en vue de traduire les responsables en justice.

L'agression d'avril n'a fait que renforcer la détermination du peuple et des autorités de la République de l'Artsakh à poursuivre la consolidation et le développement de leur souveraineté, qui constituent la meilleure façon d'assurer la sécurité et le développement pacifique du peuple de l'Artsakh.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à tous ceux et toutes celles qui ont perdu la vie en avril 2016 alors qu'ils essayaient de repousser l'agression azerbaïdjanaise ainsi qu'à toutes les victimes innocentes de l'aventure militaire de Bakou. Nous exprimons également notre gratitude à toutes les personnes qui ont soutenu le peuple de l'Artsakh durant ces jours tragiques.

Stepanakert,
Le 2 avril 2020